

2

Splendeurs et misères des Signares¹ : du rôle des femmes dans la traite transatlantique et l'esclavage à Gorée (XVIIe-XIXe siècles)²

Ndèye Sokhna Guèye

Je me rappelle les Signares à l'ombre verte des vérandas, les Signares aux yeux surréels comme un clair de lune sur la grève... Et leur éclat à la richesse du crépuscule à Sangomar. Je t'ai offert mes fleurs sauvages. Les laisseras-tu se faner. O toi qui te distrais au jeu des éphémères ? (Senghor 1990:15 et 175)

Introduction

La traite négrière ou le commerce d'esclaves noirs est un phénomène historique très complexe, par sa durée (du VIIIe au XIXe siècle), par sa nature, par la diversité et les motivations des acteurs impliqués ainsi que par ses conséquences sur les différents espaces concernés. En effet, des individus, en raison de leur couleur, de leur race, de leur statut, de leur religion, de leur position géographique, ont été capturés à la suite de guerres, de razzias et de pillages et ensuite échangés contre des marchandises ou du numéraire. Ces êtres humains ont été réduits en esclavage et considérés comme propriété d'autrui. De ce fait, ils ont pu être utilisés comme main d'œuvre servile, prêtés, loués, hypothéqués ou vendus. Ce commerce s'est effectué à travers le Sahara, l'Atlantique et la Mer rouge. Les destinations variées concernaient l'Orient avec les empires musulmans d'abord (du VIIe jusqu'au XXe siècle), une partie de l'Occident sous domination musulmane avec l'Espagne, le sud de la France et de l'Italie, la Sicile, les Balkans, l'Afrique du nord, le continent américain et les Antilles, à partir du XVIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Les Africains déportés ont été utilisés dans l'économie de plantations (sucre, coton, tabac, indigo,...) ou exploités sexuellement.

L'ensemble de ce processus historique a fait l'objet d'une importante littérature. Cependant, jusqu'aux années 1970, les études sur la traite des Noirs et l'esclavage en Afrique ont principalement insisté sur deux aspects : son impact démographique et ses conséquences sur le développement du continent. Ce débat sur l'impact du commerce atlantique a longtemps opposé les maximalistes (Barry 1985, 1988 ; Rodney 1981 ; Manning 1990 ; Lovejoy 1989) aux minimalistes (Curtin 1969, 1975 ; Fage 1969 ; Eltis 1977 ; Eltis and Jennings 1988). Pour les premiers, le commerce atlantique a contribué pour une grande part au sous-développement du continent de par son impact négatif sur les sociétés africaines (guerres, conflits, chute démographique, transformations économiques et sociales). Les tenants de la thèse inverse, en atténuant les effets de la traite (Fage 1969, 1970, 1980 ; Eltis and Jennings 1988), ont cherché à minimiser l'importance de ce phénomène en Afrique.

Ce débat a influencé les études sur la traite atlantique au Sénégal qui sont également focalisées sur ses conséquences socioéconomiques, sur les acteurs masculins de la traite, notamment les négriers, négociants et traitants européens et leurs auxiliaires africains. Ces analyses n'ont pas saisi toutes les manifestations et tous les acteurs de la traite des noirs. En effet, l'importance et le rôle des femmes dans la traite atlantique, les relations de genre et leurs conséquences sur la notion de famille, de mariage et de la construction des identités des populations africaines durant cette époque avaient été occultés. Quelques recherches ont été consacrées à la participation des femmes au commerce atlantique en tant qu'esclaves, vendeuses et propriétaires d'esclaves (Robertson et Klein 1983 ; Mouser 1983 ; Brooks 1976 et 2003 ; Sankale 1982 ; Kane 1999 ; Greene 1996 et 1997 ; Memel-Fotê 2010).

Cette étude sur les Signares s'inscrit dans la même perspective épistémologique que ces travaux. Il s'agit de transcender la tendance à la victimisation des femmes et obtenir une interprétation holistique de la responsabilité des femmes dans la traite transatlantique et de l'esclavage. En prenant l'exemple de Gorée (Sénégal), notre étude tente de démontrer le rôle déterminant des femmes dans ce phénomène historique. Notre but est de prouver que l'asservissement et ensuite l'affranchissement de certains segments de la population de Gorée, notamment les femmes et leurs progénitures, sont des processus essentiellement fondés sur des rapports sociaux de sexe, de race et de classe. Ceci dit, il ne s'agit pas seulement d'étudier les expériences des femmes selon ces variables, mais aussi d'explorer comment les représentations et discours issus

de ces rapports ont été construits par les idéologies patriarcales dominantes (de Lauretis 1987:3 ; Beckles 1995:128). L'étude va, par conséquent, s'intéresser aux relations qui se sont tissées entre la population féminine noire et les Européens à partir du XVII^e siècle et qui ont abouti à la naissance d'une classe métisse appelée « Signares »³, signifiant « dame » en portugais. Les Signares sont nées des unions entre les Européens (surtout avec les Français à la fin du XVIII^e siècle) et les femmes de la région sous forme de concubinage ou de mariage « à la mode du pays ».

L'imaginaire occidental comme sénégalais ont véhiculé des images stéréotypées de ces Signares. Tantôt elles sont peintes comme des esclaves qui ont obtenu leur liberté, suite à leurs unions avec les Européens, tantôt elles sont idéalisées et décrites comme des beautés faciles ou comme des femmes d'affaires fortunées, puissantes et dominatrices (Cariou 1966 ; Brooks 1976 ; Delcourt 1982 ; Samb 1997 ; Angrand 2006 ; Thiaw 2007 et 2011 ; Sorel et al 2004). Ces différentes interprétations traduisent des réalités complexes, des rapports de pouvoir entre deux populations qui se sont côtoyées à travers au moins trois siècles. Ces relations de genre seraient à l'origine de la construction d'un nouvel ordre social fondé sur l'exploitation des esclaves, la création d'une classe sociale, la production d'identités d'hommes et de femmes libres avec des droits, des responsabilités et des accès différents à la citoyenneté après l'abolition de l'esclavage.

Avant d'analyser l'émergence de cette classe sociale, seront décrit d'une part l'implication de Gorée dans la traite transatlantique et d'autre part le rôle des femmes dans l'esclavage, plus particulièrement des Signares qui ne furent pas des actrices passives de la traite négrière et ont pleinement contribué au développement de cette économie transatlantique.

Gorée dans la traite transatlantique et l'esclavage : une histoire controversée

Découverte par le navigateur portugais Dinis Dias en 1444, l'île de Gorée s'inscrit dans la dynamique européenne durant environ quatre siècles et suscita la convoitise liée à sa bonne position géographique. Après le départ des Portugais en 1595, elle tombe sous le contrôle des Hollandais en 1617. Ces derniers lui donneront son nom qui est une déformation du terme hollandais *Goede Reede*, signifiant « la bonne rade ». De 1677 à 1815, Français et Anglais se disputeront la suprématie dans l'île. A partir de 1677, la France en garda la possession jusqu'à l'indépendance du Sénégal en 1960, excepté les années de domination anglaise (1693, 1758-1763, 1779 à 1783, et 1800 à 1817).

La traite des esclaves a duré quatre siècles et fut marquée par des périodes d'interruption. Ce commerce était associé avec la traite de la gomme, des peaux, de l'or du Galam, des épices et la fourniture d'ouvriers qualifiés (charpentiers, maçons...) qui contribuèrent à la richesse de Gorée. L'ampleur de la traite a été estimée entre 9 et 15 millions (Curtin 1969 ; Becker 1977 ; Inikori 2002 ; Lovejoy 1989 ; Eltis et al. 1999 ; Eltis 2001).

Gorée a longtemps été considérée comme un haut lieu de la traite transatlantique. Mais à partir des années 1990, un courant révisionniste minimise sa participation comme site de transit et de commerce des esclaves africains. L'interprétation de son rôle dans la traite a fait l'objet de nombreux débats et de controverses, notamment à la suite de la publication d'un article paru dans le journal *Le Monde* du 27 décembre 1996. Ce mouvement fait écho à un courant antérieur qui minimise le nombre d'esclaves qui a transité dans cette île (de Benoist 1989, Delcourt, 1984). Ces historiens négationnistes basent leurs explications sur les instructions des armateurs nantais qui n'autorisaient pas le commerce avec Gorée. Des auteurs, comme de Benoist (1989), ont même nié l'existence de la traite en la justifiant par les difficultés de ravitaillement en eau que l'île éprouvait. Néanmoins quelle que soit l'ampleur qu'il faut donner à cette participation, l'histoire de Gorée traduit toute la complexité des pratiques de l'esclavage et de la traite. Ces drames de l'histoire ont joué un rôle significatif dans la construction d'une société, composée d'Européens, de métisses, d'Africains libres, d'esclaves domestiques (Thiaw 2007).

Notre étude s'intéresse aux périodes de l'île, sous domination française, surtout à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La vente des esclaves noirs était fondée sur un réseau extrêmement complexe et organisé. Les traitants européens s'appuyaient sur des opérateurs africains (nobles, rabatteurs, conducteurs de caravanes, auxiliaires et intermédiaires).

Les populations⁴ africaines ont commencé à s'établir, en grand nombre, sur l'île surtout durant la période franco-anglaise à l'époque de sa prospérité, au milieu du XVIII^e siècle. Cette augmentation démographique allait de pair avec le développement des constructions. Les captivités accueillait les esclaves de passage (Cariou 1966:63). Ces derniers étaient enfermés et enchaînés dans des cachots sombres et humides pendant quelques jours, des semaines, voire des mois en attendant leur départ pour l'Amérique. Gaffiot décrit les

longues et étroites cellules dans lesquelles les malheureux étaient entassés et, bien souvent, enchaînés. L'autre extrémité du couloir donne sur la mer : le « négrier » avait ainsi toute facilité pour faire disparaître les cadavres de

ceux qui ne pouvaient subir jusqu'au bout le supplice de cette vie atroce.
Gaffiot (1933:93)

Durant leur escale à Gorée, les captifs mal logés et mal nourris étaient, par ailleurs, soumis à des travaux sur l'île. Ces dures conditions de captivité engendraient parfois des révoltes⁵. À côté de ces captifs de traite en transit vivaient à la fin du XVIIIe siècle à Gorée le personnel français, des Africains libres venus du continent, des esclaves au service de la compagnie comme interprètes, piroguiers, manœuvres, lavandières et cuisinières (Delcourt 1984:30). Ces Européens, ces populations libres noires ou mulâtres et ces captifs domestiques ou en transit constituaient la société goréenne (Knight-Baylac 1970:401). Le personnel au service de la compagnie du Sénégal était composé du commandant, de l'aumônier, du chirurgien, de commis, de sergents, de matelots, d'ouvriers et de soldats. En fait, l'exploitation et l'administration de Gorée comme des autres colonies de la France étaient confiées à des compagnies à charte qui se sont succédés au Sénégal de 1659 à 1758. Ces dernières recrutaient des Européens qui s'occupaient de la traite de la gomme et des esclaves. Au milieu du XVIIIe siècle, l'île était dirigée par un Gouverneur, secondé par des administrateurs et une garnison. Parmi les administrateurs se trouvent des négociants, spécialisés dans le commerce d'« import-export » qui échangeaient les marchandises d'Europe contre de la gomme et des esclaves, exportés en Europe et en Amérique.

Les Africains venant du continent étaient divisés en deux catégories selon leur degré de liberté en « indigènes noirs libres », appelés « gourmettes » ou « mulâtres » (s'ils sont chrétiens) et les captifs de case. Il existe très peu de données selon le sexe ratio. Néanmoins selon Cariou (1966:51), la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes à la fin du XVIIIe siècle, en raison du nombre important d'éléments masculins déportés (Becker 1997:75-76). Le travail dans les plantations exigeait sans doute davantage de bras masculins que féminins. Par ailleurs, les femmes, plus utilisées dans les tâches domestiques, permettaient de reproduire le nombre d'esclaves de case. Mais selon Klein et Meillassoux (1983), l'importance accordée aux femmes esclaves n'était pas seulement due aux possibilités de reproductions mais plutôt à leur rôle productif (Meillassoux 1983 ; Klein 1983).

L'occupation de l'espace à Gorée était marquée par une ségrégation raciale. Ainsi, le personnel européen de la compagnie du Sénégal occupait les logements en dur, notamment le Fort Saint-François. En revanche, la population africaine majoritaire vivait dans un petit village de cases, situé sous les remparts du Fort (Delcourt 1952:30 et 36). Au milieu du XIXe siècle,

sur les 4994 habitants, 13 étaient des fonctionnaires français, 17 habitants mulâtres, 77 soldats européens, 987 habitants autochtones, 3799 captifs et 101 noirs « engagés à temps »⁶ (Cariou 1966:66). L'accroissement du nombre des esclaves, présents dans l'île, a souvent inquiété les Européens. Estimés à 131 en 1749, 710 en 1767, plus de 1200 en 1774-1776 et 1044 en 1785-1786, ils composaient au moins les deux tiers de la population totale de l'île (Knight-Baylac 1970:401-402).

Situés au bas de l'échelle sociale, les esclaves de case vivaient aux côtés de leurs maîtres ou maîtresses. Cette proximité a été interprétée par les Historiens de la traite comme un élément de meilleur traitement comparé à celui infligé aux captifs en transit. Une telle représentation de l'esclavage domestique fait écho à une vision idéalisée de la famille et renforce une image des foyers esclavagistes comme une grande famille heureuse. Cependant les souffrances endurées par ces esclaves de case, spoliés de leur liberté, subordonnés et exploités, sont rarement évaluées. Dans l'*Edit du roi* (sur les esclaves des îles de l'Amérique, Versailles, Mars 1685), appelé *Code noir*, les esclaves faisaient déjà l'objet de définition et de réglementation. Ils sont considérés dans l'article 44 de ce code comme

(des) meubles et comme tels entrés dans la communauté, n'avoir point de suite par hypothèque, se partager également entre les cohéritiers, sans préciput et droit d'aînesse, n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints, en cas de disposition à cause de mort et testamentaire (Article 44 du *Code noir*, 1685).

En effet, ils font l'objet de vente, de donation et d'hypothèques, ils sont donnés en dot et font partie de l'héritage. La condition servile se transmettait par la mère, les enfants de mère esclave devenaient comme elle la propriété du maître. Cette institutionnalisation de l'asservissement a permis d'obtenir plus d'esclaves par la naissance. Ces derniers contribuèrent à l'enrichissement de leurs propriétaires car ils sont souvent loués moyennant un salaire à l'administration européenne qui les utilise comme laptots dans la marine. Ils sont également employés comme ouvriers, maçons, charpentiers, menuisiers, calfats ou artisans pour les travaux de l'île (Boilat 1984:8). Ces rôles masculins s'opposent aux tâches réservées aux femmes qui sont liées à leurs fonctions reproductrices. Cependant, comme l'a déjà montré Brooks (1976 et 2003), les responsabilités des Signares ne se limitaient pas à ces rôles domestiques et sexuels, traditionnellement attribués au sexe féminin, mais elles furent actrices à part entière dans la traite et l'utilisation des esclaves.

Représentations sur les rôles des femmes dans la traite à Gorée : esclaves domestiques, concubines, mariées à la mode du pays et traitantes

L'île de Gorée est essentiellement marquée par une présence féminine qui pourrait être divisée en trois catégories sociales : les captives de case ou esclaves domestiques, les femmes noires libres et les Signares ou habitantes libres et métissées. Cependant, l'histoire reste surtout focalisée sur les Signares qui ont rendu célèbre l'île de Gorée. Très peu de données sont fournies sur les esclaves domestiques. Les femmes, captives de case, font office de lavandières, ménagères, cuisinières et dames de compagnies. Pour améliorer leur situation et sortir de leur condition servile, la plupart de ces femmes recherchait la fréquentation du maître. Elles furent probablement soumises à un double assujettissement, lié à leur condition servile et aux hiérarchies de genre. Si comme celui de l'homme, le corps de la femme esclave appartient au propriétaire selon la logique esclavagiste; le corps féminin est en plus assujetti à la domination masculine selon la logique patriarcale. Les sources historiques donnent très peu de détails sur les exploitations sexuelles dont les femmes esclaves ont pu faire l'objet. Les seuls éléments proposés concernent certaines affranchies par leurs propriétaires qui désiraient en faire leurs compagnes. Ainsi, l'article 9 du code noir (1685) stipulait que

l'homme libre qui n'était point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Église ladite esclave, qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes.

Le prix de la liberté et de l'ascension sociale s'obtenait par ce passage à l'acte sexuel ou amoureux qui débouchait sur le concubinage. Le personnel européen, essentiellement masculin, se mettait en ménage avec les femmes libres ou captives. Cette union, limitée au séjour du conjoint français, fut réprouvée par la Compagnie et par l'église. Au début du XVII^e siècle, les Européens trouvèrent une solution en les épousant selon la tradition wolof ou lébou en vigueur à Gorée, appelée « mariage à la mode du pays » ; ce qui n'empêchait pas certains gouverneurs de l'île de les considérer toujours comme du concubinage. Les femmes, qui se mettaient en ménage avec les Européens, furent dénommées Signares, c'est-à-dire « dame » en portugais. Cette alliance matrimoniale furent un des premiers critères de distinction de l'identité signare avant que celle-ci n'évolue en fonction de la fortune et du métissage.

Les Signares étaient diversement appréciées du personnel européen. Le règlement de la Compagnie du Sénégal interdisait à ses agents les relations matrimoniales avec les femmes de Gorée. Conscients de l'atout économique

qu'elles représentaient par leur connaissance du pays et de la société locale, des gouverneurs ont tenté d'obtenir l'autorisation de marier leurs employés avec la population féminine locale. Cependant, cette autorisation ne fut jamais accordée (Delcourt 1952:95, 123). Certains, comme Joseph-Alexandre Le Brasseur (commissaire ordonnateur à Gorée, puis administrateur général en 1974), considéraient les Signares comme non productives et profiteuses de bienfaits (Knight-Baylac 1970:405). Au début du XVIIe siècle, un directeur comme Dubellay alla jusqu'à proposer l'envoi de jeunes femmes françaises pour servir de compagnes à leurs compatriotes. Mais sa suggestion ne fut pas suivie par la Compagnie car la majorité des soldats disposaient de compagnes parmi les esclaves. En 1770, David et Eryies avaient proposé de les faire enlever par la garnison mais « les soldats fomentèrent une révolte car ils possèdent tous une négresse bien-aimée parmi les esclaves » (Knight-Baylac 1970:401). Cette tentative de révolte traduit bien le rôle et l'importance prise par ses femmes dans la vie des Européens.

Perçues comme du concubinage et qualifiées de « libres ou temporaires » (Boilat 1984:209), ces unions furent légalisées par la société locale avec le « mariage à la mode du pays ». Cette pratique copie la coutume wolof où une demande en bonne due et forme est effectuée au niveau des parents de la jeune fille. Des présents et une dot sont offerts ; une cérémonie fastueuse est organisée où le pagnon de la jeune fille vierge est exposé sur la place publique malgré la réticence des époux européens. Des maisons leur sont construites. Ainsi, les premières résidences des Signares furent bâties par des directeurs de la compagnie comme le Sieur de la Combe et Blaise Estupan de Saint-Jean (Delcourt, 1952:41). Selon un auteur inconnu d'un mémoire de 1769 sur la population de Gorée, cité par Knight-Baylac (1970:401), « il n'y a guère de maître ou chef ... parmi les nègres et les mulâtres, mais des maîtresses ».

Sous la protection de leurs conjoints blancs, les Signares avaient fini par jouer un rôle économique et social très important (Brooks 1976:20). Cependant, n'étaient appelées à l'origine « Signares » que les propriétaires d'une habitation et ce terme de « *dame* » traduisait toute la considération qui leur était accordée à l'époque. Selon le Dr Cariou, ce fut plus tard que cette appellation fut généralisée pour en qualifier tous les mulâtres ou métis. Les détenteurs de propriétés reçurent alors le nom de « dame » ou de « 'habitante » (Cariou 1966:51). Cette notion de propriétaire d'habitations et d'esclaves constituait un élément déterminant pour caractériser l'identité signare. Les Signares disposaient de nombreuses habitations. En 1749, 10 propriétés sur 13 leur appartenaient (Cariou 1966:13). Sur une carte établie vers la deuxième

moitié du XVIIIe siècle par Evrard Duparel (Knight-Bellac 1970 ; Thilmans 2006), on constate que 11 des 18 tapades et enclos, appartenant au roi de France, étaient occupés par des Signares.

Elles possédaient également de nombreux esclaves offerts par les conjoints qui les entretenaient. Le nombre croissant d'esclaves domestiques à Gorée est révélateur du développement de la traite et de la richesse des commerçants de l'île dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, notamment les Signares qui en possédaient un grand nombre. L'exemple de la Signare du capitaine Aussenac, nommée Cathy Louette, est illustratif à cet égard. En 1767, elle possédait 25 captifs et 43 captives de case (Cariou 1966:181).

Ces femmes étaient d'un grand apport pour leurs conjoints français car elles leurs servaient d'intermédiaires et de prête-noms dans le commerce des esclaves. La traite des noirs leur était interdite par la compagnie qui en détenait l'exclusivité. Cette image de femmes d'affaires des Signares contraste avec une anecdote rapportée par Abbé Boilat qui racontait la compassion éprouvée par celles-ci pour les esclaves qu'un bateau négrier venait débarquer dans l'île au milieu du XIXe siècle (Boilat 1984:34-35). Cette commisération inquiétait déjà les administrateurs. Ainsi, dans une lettre adressée le 10 février 1776 au ministre de la marine, de Sartine, sur les risques de la liberté de traite accordée aux habitants de Gorée, Le Brasseur attirait son attention sur l'attachement au bout d'un mois qu'éprouvaient les Signares à l'égard des esclaves de traite qui vivaient chez elles le temps de la revente et des difficultés qu'elles avaient à les rétrocéder. L'administrateur proposa la signature d'un contrat avec celles-ci et l'augmentation du prix des esclaves. Ce contrat et l'appât du gain leur feront respecter leur engagement et diminueront leur trop grande liberté de traite (Le Brasseur cité par Thilmans 2006:177).

Néanmoins, tous les récits sur Gorée et Saint-Louis relatent surtout le luxe dans lequel vivaient les Signares et dont elles faisaient l'étalage. Leur frivolité a irrité certains directeurs de compagnie. Si les données historiques ne permettent pas de juger de la vie amoureuse de ces couples, leur instabilité et le caractère limité dans le temps fut décrié. Ainsi, Doumet cité par Delcourt (1952:46) fait état des échecs successifs de ces unions avec les Goréennes.

Cependant, tous s'accordent à reconnaître leur beauté, leur grâce, leur élégance et leur volupté qui enchantèrent plus d'un. Outre l'accès à la propriété, l'identité signare se définissait par rapport à un mode de vie et à une manière de se parer, un savant mélange des cultures européenne et africaine. Les Signares sont toujours décrites et peintes (Ricou 2007:51-62) richement habillées avec un mélange de vêtements provenant de tissus importés et locaux

ainsi que de bijoux en or. La haute coiffure et le nombre important de parures les distinguaient de la semi nudité des captives domestiques. Selon Doumet cité par Delcourt (1952:46), ce sont de « superbes gueuses ; des gages de leurs domestiques, elles les emploient à quelques parures. Désœuvrées, elles passent des journées entières couchées sur une natte » (Delcourt 1952:46). L'emploi du terme gueuses qui signifie miséreuses et mendiantes pour qualifier les Signares exprime tout le mépris et le peu de considération à l'égard de ces femmes qu'il considérait comme des « débauchées » et des « paresseuses ».

Le naturaliste français Michel Adanson, qui avait séjourné au Sénégal de 1749 à 1753, alla jusqu'à les accuser de dépouiller la compagnie et de priver le petit personnel de leur ravitaillement (en pain, froment, bois de chauffage). Leurs captifs recevaient plus de viande et de mil au détriment de la compagnie (Cariou 1966:18). Elles « obtenaient à cet effet du directeur commandant, les marchandises de France qu'on refusait aux employés d'un ordre inférieur » (Adanson 1763).

L'une des unions à la mode du pays rendue célèbre par la littérature sur Gorée est constituée par le couple formé par le Chevalier Stanislas de Boufflers (gouverneur de 1786-1788) et la Signare Anne Pépin qui a été enveloppée d'un aura de romantisme (Cariou 1966 ; Sorel et Pierron Gomis 2004 : Thiaw 2007 et 2010). Ce mariage montrait bien la position de ces maîtresses femmes. Anne Pépin avait déjà un conjoint lorsqu'elle décida de vivre avec le Chevalier de Boufflers. Elle retourna à son conjoint au départ du gouverneur. Cette histoire traduit la liberté d'action de cette Signare et le droit de disposer de son corps. Ce droit à la propriété de leur corps est partagé par la plupart des Signares qui choisissaient librement leur compagnon. En revanche, leurs consœurs européennes ne disposaient pas d'autant d'indépendance à la même époque. Cette alliance avait permis au Chevalier de connaître les coutumes du pays et de mieux commercer avec les habitants. Cadet de sa famille, il était venu à Gorée dans l'espoir de s'enrichir et épouser, de retour dans son pays, la comtesse Eléonore de Sabran. Le nom de celle-ci a fini par s'identifier à celle de la Signare Anne Pépin dans la mémoire goréenne (Thiaw 2010:22). Cette association de ces deux noms traduit toute la complexité des rapports de genre et de classe durant cette période.

Ces mariages à la mode du pays relevaient autant d'unions d'affaires que d'amour selon Brooks (1976) d'autant plus que les Signares comme leurs compagnons en tiraient un grand bénéfice. Elles participaient activement à la traite des Noirs et au commerce de la gomme en envoyant leurs esclaves de case à la chasse à l'homme à l'intérieur du pays. Elles aidaient également

la Compagnie dans ce commerce en louant leurs employés domestiques et accumulèrent par ce biais d'immenses fortunes. Par ailleurs, le départ de leurs conjoints français vers la métropole leur permettait (avec leurs enfants) d'hériter de leurs biens à Gorée. Les Signares savaient fructifier et rentabiliser leurs richesses en sus de la vie somptueuse qu'elles menaient. En effet, elles organisaient des fêtes magnifiques (appelées *folgars*) et avaient une suite composée de jeunes captives aussi richement habillées qu'elles. Ces dernières, qui ont pu échapper à la traite des Noirs et intégrer les maisons des Signares, les copiaient dans leur art de vivre dans l'espoir d'être remarquées par le petit personnel français et de recouvrer leur liberté en se mettant en ménage avec lui.

Tout au début, les Signares ne se marièrent à la mode du pays qu'avec le personnel bourgeois ou aristocrate de la compagnie, notamment les gouverneurs, leurs adjoints ou les gradés de la garnison. Comme le mandat de ces derniers était limité et sans espoir de retour, ces mulâtresses se remettaient en mariage et généralement avec leurs remplaçants. Alliances contractuelles de pure commodité, ces unions étaient presque toujours temporaires. Les sources historiques donnent quelques informations sur le rituel qui accompagnait le départ du conjoint avec le prélèvement par la femme d'un peu de sable, foulé par le pied de celui-ci et qu'elle conservait précieusement. Ce qui dénote du caractère émotionnel et émouvant de ces départs bien que les écrits y fassent très peu allusion.

Ces représentations historiographiques des Signares, centrées sur leur frivolité et sur leur sexualité, sont fortement liées à l'idéologie patriarcale des administrateurs européens et à cette opposition binaire épouse blanche et maîtresse noire ou métisse. Les images associées à la première sont celles de l'épouse modèle qui s'occupe de ses enfants et de la famille. En revanche, la seconde, considérée comme indifférente aux valeurs de vertus et de morale, est célébrée pour ses performances sexuelles et non pour ses fonctions reproductives. Certes, le projet colonial fut une aventure masculine avec l'épouse ou la fiancée en filigrane soutenant cette entreprise. L'imaginaire des colons européens sur les Signares s'accordait bien avec leur perception de la maîtresse ou de la courtisane qui est là pour satisfaire leur désir sexuel en échange de somptueux cadeaux. D'où l'existence probable de relations de violence dans ces rapports qui ne sont pas perceptibles dans les textes. La logique patriarcale et esclavagiste soumet le corps de la femme à la double domination masculine. En monnayant leurs corps et leurs services pour la liberté, certaines Signares ont réussi à s'enrichir et à s'assurer une sécurité, contrairement à leurs homologues masculins restés esclaves⁷. Elles ont su gérer le caractère patriarcal⁸ (Kandiyoti 1988) de leurs

relations avec les Européens. Ainsi, leur réputation de femmes d'affaires redoutables démontre de leur pouvoir de négociation des rapports de genre et de leur capacité à se construire une identité qui aura fortement influencé la société sénégalaise. Ainsi, Jean Luc Angrand (2006) considère le temps des Signares comme « une période matriarcale ». Leur forte personnalité, la position essentielle qu'elles occupaient au sein de la société goréenne en faisant des maîtresses, des femmes d'affaires avérées et des chefs de famille ; d'autant plus qu'il y avait très peu de maîtres ou de chef parmi les mulâtres et les indigènes noirs libres. Le XVIIIe siècle constitue l'une des périodes les plus fastueuses pour les Signares avec le développement du commerce transatlantique qui allait avoir un impact certain sur la naissance de cette classe sociale « signare » dans la société goréenne.

Naissance d'une classe sociale⁹

L'identité « Signare » fut d'abord construite autour de liens matrimoniaux, puis autour d'un mode de vie et d'un système de production. A la fin du XIXe siècle, cette identité évolua pour intégrer la notion de race, notamment dans le cadre du métissage avec les Blancs. Les enfants, nés des unions entre les Européens et les Signares, étaient baptisés et reconnus par leur père en majorité. Ces unions entre les Blancs et les Noires ont donné progressivement naissance à une communauté intermédiaire, caractérisée par le degré de métissage. Ainsi, un enfant né d'un homme blanc et d'une femme noire est qualifié de « mulâtre ». Est appelé « métis » tout enfant issu de l'union entre un Blanc et une mulâtresse, et le « quarteron » est né de l'union entre un Blanc et une métisse.

Au début du XVIIe siècle, les enfants mulâtres ne pouvaient hériter des biens du père, alors employé de la Compagnie. Cependant, cette politique fut abandonnée quelques années plus tard (Delcourt 1952:124). En réalité, les Européens ont vite adopté les pratiques de mariage et de successions de la société locale, lébou et wolof. La transmission filiale étant fondée sur le régime matrilineaire ; les enfants pouvaient hériter de leur mère sans qu'il y ait une ingérence du père (Brooks, 1975:36). Quel que soit le nombre de mariages de la mère, chaque enfant conservait le nom de son père et héritait de ses biens sur le continent ; mais ne pouvait bénéficier de son héritage en métropole.

Néanmoins, les concubines d'ouvriers et employés subalternes de la Compagnie n'étaient pas considérées à l'origine comme des Signares. Ainsi de condition modeste, elles étaient occupées à des tâches subalternes comme logeuses, lavandières, blanchisseuses, restauratrices, cabaretières, infirmières,

vendeuses de médicaments africains. Elles ne faisaient pas partie de cette haute bourgeoisie. En outre, la majorité d'entre elles ont été, à l'origine, esclaves ou filles d'esclaves (Ames 1956) et ont pu sortir de leur condition servile uniquement grâce à leurs propriétaires et conjoints blancs. Leur progéniture ne pouvait pas hériter de leurs pères parce qu'étant issus d'un concubinage. Déjà en 1685, l'article 8 du *Code noir* considérait comme « bâtards les enfants qui naîtront de telles conjonctions ». Par ailleurs, ces Européens ne pouvaient pas se marier car ayant déjà des épouses en métropole.

La régularisation des mariages à la mode du pays et des couples en concubinage intervient assez tardivement. Certes, les enfants étaient baptisés épisodiquement en fonction des aumôniers ou prêtres de passage, mais les mariages ne furent bénis à l'église surtout qu'à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle et notamment au début du XIXe siècle avec la construction de l'église Saint-Charles Boromée à Gorée. A partir du milieu du XIXe siècle qui coïncide avec une période de ferveur religieuse et de morale chrétienne, les mariages à la mode du pays étaient condamnés et tendaient à disparaître complètement. Néanmoins, les unions entre Français et métisses se multipliaient. Il n'y a pas de statistiques qui donnent une idée du nombre de Signares parmi la population libre. Mais il est avéré qu'à la fin du XVIIIe siècle, ils constituèrent une communauté assez importante pour ne se marier qu'entre eux (Delcourt 1984:52-54, 66-67) et conserver leur identité chromatique.

Senghor parle même de la naissance d'une bourgeoisie mulâtresse. Leurs richesses et leur métissage (mélange de culture européenne et de culture africaine) leur permettaient de faire partie des rouages du pouvoir et d'occuper des positions importantes dans la société goréenne. La fonction de maire fut pendant longtemps occupée par cette classe sociale. Ils vont créer un mode vie hybride qui est un mélange des habitudes européennes et africaines. On assiste à une hiérarchisation de la société avec les Européens puis les métis au sommet de la pyramide. C'est la construction d'un nouvel ordre social où en plus de la fortune, le métissage offrait des accès différents à la citoyenneté. En fait, les politiques de sexualité, de race et de classe permettaient des manières tout à fait différentes pour les hommes et les femmes de réaliser leur liberté et de vivre leur citoyenneté.

Cette classe métissée va obtenir une place intermédiaire après les Blancs. Leurs descendants devaient cette position à leur couleur de peau qui s'est de plus en plus éclaircie au fil des années, mais aussi grâce aux richesses amassées par leurs mères. L'exemple de Durand Barthélémy Valantin, fils de Barthélémy Valantin, négociant marseillais et de la signare Rosalie Aussenac,

mariée en secondes noces avec Marie de Saint Jean, fille de la Signare Annas Colas Pépin, est révélateur de la force politique que représentaient les Métis. Après avoir été élu en 1840 au Conseil Général et Maire en 1848, Durand Barthélémy Valantin gagna deux fois les élections (en 1848 et 1849) et fut pendant deux ans Député de la Colonie du Sénégal à Paris (Mbaye 1980).

Cette citoyenneté politique n'était pas accessible aux Signares car les femmes n'avaient pas droit au vote et n'étaient pas éligibles, la Colonie du Sénégal appliquant la politique française en la matière. La colonisation avait changé dramatiquement le statut des femmes qui étaient désormais considérées, comme leurs homologues européennes, des mineures, socialement dépendantes de leurs conjoints (Redding, 2004:540-542)¹⁰.

Il faut avouer que la situation des Signares était déjà hypothéquée avec l'abolition de l'esclavage. Le traité de Vienne de 1815, dicté par l'Angleterre qui rendait la traite illégale au Nord de l'équateur ainsi que les principales abolitions (1818, 1848), intervenues au milieu du XIXe siècle, ont sonné le glas de cette société qui vivait uniquement de la traite et de l'esclavage domestique. Les esclaves n'étaient plus considérés comme une main d'œuvre productive avec le développement du capitalisme industriel. L'esclavage ne pouvait plus cohabiter avec l'idéal républicain de la Révolution Française de 1789. C'est ainsi que le Décret du 27 avril 1848 promulgua l'abolition de l'esclavage en France et dans ses colonies et considérait l'esclavage comme « un attentat contre la dignité humaine ; (...) en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; (...) il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Egalité, Fraternité ». A côté de ces raisons idéologiques, il faut dire que la France était en train de vivre à nouveau ses révolutions industrielles. En plein essor, elle avait besoin de matières premières et de nouveaux marchés pour écouler ses produits. Il lui fallait, par conséquent, des pays stables où règnent la sécurité et la paix pour que les populations puissent se livrer à des activités agricoles.

Cette rupture dans la politique économique française a contribué au déclin de Gorée et de ses Signares qui ne vivaient que de la traite transatlantique et des revenus générés par leurs esclaves domestiques. La mise en place de l'économie arachidière mit fin aux grandes familles. L'île de Gorée, déchue de ses fonctions d'escale de traite, tombe en disgrâce (Gaffiot 1939) à partir de la fin du XIXe siècle lorsque l'administration française s'installa à Dakar.

Les Signares et leurs familles s'en allèrent en majorité s'établir à Saint-Louis. Biologique et chromatique (pour utiliser le terme de Thioub 2001) tout d'abord, l'identité « signare » va symboliser une culture métisse qui allait

marquer durablement l'identité sénégalaise féminine. Elle se définit par une combinaison d'élégance, de coquetterie et de sophistication dans l'habillement. Sur le plan physique, la peau claire devient un critère de beauté essentiel. Cette attirance a dû probablement influencer plus tard les Sénégalaises qui utilisent de plus en plus des produits cosmétiques pour s'éclaircir la peau.

Les Signares continuent aujourd'hui encore de symboliser les canons de la beauté sénégalaise. Ainsi, lors des célébrations nationales ou les cérémonies officielles, elles restent toujours la représentation de l'idéal féminin sénégalais même si celui-ci est en construction permanente. S'agit-il d'une revendication féminine ou d'un besoin socioculturel national de s'identifier à un référentiel métis ? La question mérite d'être explorée.

Conclusion

En définitive, l'histoire des Signares de Gorée est révélatrice du rôle déterminant que les femmes ont joué dans la traite et l'esclavage des Noirs. De cette implication n'est retenue qu'une vision romanesque à la limite nostalgique des alliances matrimoniales qui se sont nouées entre les Européens et les femmes noires libres ou captives de l'île. C'est aussi une histoire sur la classe sociale constituée par les Signares et leurs descendances, issues des mariages à la mode du pays. Cette reconstitution historique traduit le caractère construit et sélectif des écrits sur Gorée. C'est la mémoire des victorieuses de cette période esclavagiste et coloniale qui est célébrée. Ce choix sélectif tend à minimiser les contextes politiques, économiques, religieuses, voire raciales de l'esclavage et des phases initiales de la fabrication du colonialisme au Sénégal. Il fait apparaître la traite négrière comme un épisode masculin dans l'histoire de ce pays et n'insiste pas sur l'implication de ces femmes dans ce phénomène. Actrices dans l'économie transatlantique globalisée, les Signares ont été pourvoyeuses de main d'œuvre servile pour l'administration française, mais également ont utilisé les esclaves pour leurs propres besoins domestiques. Elles ont servi d'intermédiaires, d'auxiliaires et de compagnes aux traitants. Cependant, ces maitresses femmes constituaient une minorité. Leur situation fut très différente des captives domestiques qui subissaient une triple domination de genre, de classe et de race.

L'histoire a apporté très peu d'explications sur la hiérarchisation sociale que la traite négrière a instaurée au sein de la société goréenne. En effet, une échelle de pouvoir est établie entre les esclaves, les libres noirs, les libres de couleur et les Blancs. Ce passé sélectif a fait très peu cas des captives de case qui vivaient aux côtés des Signares et qui servaient aux tâches domestiques et

comme esclaves sexuelles. Comme l'a affirmé Alain Anselin (2006), « Gorée fut avant tout "l'île aux négriers" sans lesquels les Signares n'auraient pas eu balcon sur cour et étage privé sur captiverie ». Cependant, sans les Signares, les Européens n'auraient pu asseoir leur suprématie et servir leurs intérêts coloniaux initiaux au Sénégal.

Notes

1. Ce titre s'inspire de celui de l'ouvrage d'Honoré de Balzac intitulé *Splendeurs et Misères des courtisanes* publié en 1973 à Paris aux Editions *Poche*.
2. Je remercie mes collègues du Département d'Histoire, Andrien Benga et Babacar Ba pour la relecture du texte.
3. Les Signares se retrouvent également à Saint-Louis (Sénégal) (Brooks 1976 et 2003 ; Sankale 1982 ; Kane 1999). Le même phénomène d'unions entre la population féminine locale et les Portugais se retrouvent sur la Côte ouest-africaine, du Sénégal à la Sierra Léone, dans les rivières du Sud, notamment en Guinée Bissau. Elles apparaissent sous l'appellation de « Senoras », « Senhora », « Nharas » (Brooks 2003)
4. Néanmoins, les fouilles archéologiques, menées dans l'île de Gorée par Ibrahima Thiaw (2003), attestent une occupation antérieure de l'île par des populations africaines, située entre la fin du premier millénaire et le début du deuxième millénaire de notre ère.
5. On peut citer à titre d'exemples de la révolte avortée des captifs venant du Cayor en 1755 et celle réussie d'autres captifs wolofs en 1777 (Knight-Baylac 1970:401).
6. Ce sont des noirs, captifs généralement recrutés dans l'armée et affranchis après quatorze ans de service. (Delcourt 1952:76).
7. Aïssatou Kane (1999) interprète les alliances matrimoniales des Signares de Saint-Louis avec les Européens comme une stratégie d'accumulation de richesses.
8. C'est le « patriarchy bargaining » dont faisait état Denis Kandiyoti (1988).
9. La classe sociale est comprise dans le sens marxiste, c'est à dire un ensemble d'individus caractérisé par la place qu'il tient au sein du système de production. (Marx et F. Engels 1848)
10. Les droits politiques ne furent rétablies effectivement en France qu'à partir de 1945 (*Daniel Lefevre, 2003, Clio, numéro 1/1995, Résistances et Libérations France 1940-1945*) et un plus tardivement dans la plupart des pays africains (sauf l'Afrique du Sud, en 1930).

Références bibliographiques

- Ames, D.W., 1956, « The selection of Mates, Courtship and Marriage among Wolof », *Bulletin de l'IFAN*, série B, Tome XVIII, pp. 1-2.
- Angrand J.L., 2006, *Céleste ou le temps des Signares: Histoire des Signares de Gorée du 17ème au 19ème siècle*, Paris : Editions Anne Pépin.
- Anselin, A. 2006. « Gorée, L'île aux révoltes : Révélation et sources historiques », *Afrikara*, article publié le 29 septembre, disponible en ligne au : <http://www.afrikara.com/index.php?page=contenu&art=1411>
- Balzac de, H., 1973, *Splendeurs et Misères des courtisanes*, Paris : Editions Poche.
- Barry, B., 1985, *Le royaume du Waalo: Le Sénégal avant la conquête*, Paris : Karthala.
- Barry, B., 1988, *La Sénégambie du XVe au XIXe siècle: Traite négrière, Islam et conquêtes*, Paris : L'Harmattan.
- Becker, C. et Martin, V., 1979, *Michel Adanson, « Mémoire sur le Sénégal et l'île de Gorée »*, Kaolack : Sénégal.
- Boilat, D., 1984, *Esquisses Sénégalaises*, Paris : Karthala.
- Boufflers, Stanislas de, 1998, *Lettres d'Afrique à madame de Sabran*, préface, notes et dossier de François Bessire, Arles, Actes sud (Les Epistolaires).
- Brooks, G., 1976, « The Signares of Saint Louis and Gorée: Women Entrepreneurs in Eighteenth-Century Senegal », in Nancy J. Hafkin and Edna G. Bay, eds., *Women in Africa*, Stanford: Stanford University Press, pp. 19-44.
- Brooks G. E., 2003, *Eurafricans in Western Africa: Commerce, Social Status, Gender, and Religious Observance from the Sixteenth to the Eighteenth Century*, Athens: Ohio University Press, 355p.
- Camara, A., de Benoist, J. R., 2003, *Histoire de Gorée*, préface de Christian Valentin, avant-propos de Jean-Yves Marin, Paris : Maisonneuve & Larose, 155 p.
- Camara, A. et de Benoist, J. R., 1993, *Gorée : guide de l'île et du Musée historique*, Dakar : Institut fondamental d'Afrique Noire Cheikh Anta Diop.
- Le Code noir. Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique*, (1685), Paris : Librairies Associées, disponible en ligne au <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/guyanefr1685.htm>
- Cariou P., 1966, *Promenade à Gorée*, Manuscrit non publié. Curtin, P. D. 1975, *Economic Change in Precolonial Africa. Senegambia in the Era of the Slave Trade*, Madison: the University of Wisconsin Press.
- Delcourt, A., 1952, *La France et les Etablissements Français au Sénégal entre 1713 et 1716*, Dakar : Mémoires de l'IFAN, N° 17.
- Delcourt, J, 1984, *Gorée, six siècles d'histoire*, Dakar : Editions Clairafrique.
- Delcourt J., 1982, *La turbulente histoire de Gorée*, Dakar : Editions Clairafrique.
- Delcourt, J., 1977, *L'île de Gorée*, Dakar : Editions Clairafrique.
- Eltis, D., 1977, « The export of Slaves from Africa 1821-1843 », *Journal of Economic History*, no.37, pp. 410-415.

- Eltis, D., and Jennings, L.C., 1988, « Trade Between West Africa and the Atlantic World in the Precolonial Era », *American Historical Review*, Vol. XLIII, no. 4, pp. 936-959.
- Eltis, D., Behrendt, S. D., Richardson D., Klein, H. S., 1999, *The Trans-Atlantic Slave Trade*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Fage, J.D., 1969, « Slavery and the slave trade in the context of West African prehistory », *Journal of African History*, Vol. X, no. 3, pp. 393-404.
- Fage, J.D., ed., 1970, *Africa discovers her past*, London: Oxford University Press.
- Fage, J.D., 1980, « Slaves and Society in Western Africa, c. 1445 - c.1700 », *Journal of African History*, no. 21, pp. 289 - 310.
- Gaffiot, R., 1933, *Gorée, capitale déchue*, Paris : L. Fournier.
- Greene, S., 1996, *Gender, Ethnicity, and Social Change on the Upper Slave Coast: A History of the Anlo-Ewe*, Portsmouth, New Hampshire: Heinemann and London: James Currey, 209p.
- Greene, S., 1997, « Crossing Boundaries/Changing Identities: Female Slaves, Male Strangers, and their Descendants in Nineteenth- and Twentieth-century Anlo », in Maria Grosz-Ngate and Omari H. Kokole, eds., *Gendered encounters: challenging cultural boundaries and social hierarchies in Africa*, New York: Routledge, pp. 23-41.
- Inikori, J.E., 1982, *Forced migration. The impact of the Export of slave trade on African societies*, London: Hutchinson University Library, 349p.
- Kane, A., 1999, Stratégies matrimoniales et/ou stratégies d'accumulation, les femmes sénégalaises à travers les archives notariés 1776-1856 - Exemple de Saint-Louis du Sénégal, Mémoire de Maîtrise, Département d'Histoire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- Knight-Baylac, M. H., 1970. « La vie à Gorée de 1677 à 1789 », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, LVII, n°. 209, 4^e trim., pp. 377-420.
- Lauretis, T. de, 1987, *Technologies of Gender: Essays on Theory, Film, and Fiction*, Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press.
- Lefevre, D., 1995, 1945-1958 : un million et demi de citoyennes interdites de vote !, mis en ligne le 01 janvier 2005, CLIO, Histoire, femmes et sociétés, no. 1, *Résistances et Libérations France 1940-1945*, Disponible en ligne au : URL : <http://clio.revues.org/index524.html>
- Lovejoy, P. E., 1989, 'The impact of the Atlantic Slave Trade on Africa: A Review of Literature', *Journal of African History*, Vol. 30, no. 3 pp. 365-394.
- Manning, P, 1990, *Slavery and African life: Occidental, Oriental and African slave trades*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Marx, K. et Engels, F., 1848, *Le Manifeste du parti communiste*, réédition : Epo Editions.
- Mbaye, S., 1980, « Commerce et politique à Saint-Louis de 1758 à 1848 », *Ethiopiennes*, no. 24, Revue socialiste de culture négro-africaine, octobre, article disponible en ligne au : <http://www.refer.sn/ethiopiennes>
- Memel-Foté, H., 2010, « La traite des Nègresses aux XVIIIe siècle », in Christine Fauré, s.l.d., *Nouvelle Encyclopédie Historique des Femmes*, Paris : Les Belles Lettres,

pp. 327-353.

Mouser, B.L., 1983, « Women Slavers of Guinea-Conakry », in C. Robertson and M. Klein, eds., *Women and Slavery in Africa*, Madison: University of Wisconsin Press, pp. 320-339.

Ndiaye, B. J., 2006, *Il fut un jour à Gorée*, Paris : Editions Michel Laffont.

Redding, S., 2004, « Women and Gender Roles in Africa since 1918 : Gender as a determinant status », in Meade T.A. and Wiesner-Hanks M.E., eds., *A companion of Gender History*, Blackwell, Publishing, pp.540-553.

Robertson, C., Klein, M. A., eds., 1983, *Women and Slavery in Africa*, Madison: University of Wisconsin Press, 380p.

Samb, D., ed., 1997, « Gorée et l'esclavage », *Actes du Séminaire sur « Gorée dans la traite Atlantique: mythes et réalités »* (Gorée, 7-8 avril 1997), Dakar : Initiations et Etudes Africaines, no. 8, UCAD.

Sankale, S., 1982, Une ancienne coutume matrimoniale à Saint-Louis du Sénégal. Le Mariage à la mode du pays, Mémoire de DEA, Faculté de Droits, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Senghor, L, 1990, *Œuvre poétique*, Nouvelle édition, Paris, Editions du Seuil.

Sorel, J. et Pierron Gomis, S., 2004, *Anne Pépin, l'accueillante du Chevalier de Boufflers*, Paris : Présence Africaine, pp. 97-101.

Thiaw, I., 2010, « L'espace entre les mots et les choses: mémoire historique et culture matérielle à Gorée (Sénégal) », in Thiaw I., ed., *Espaces, cultures matérielles et identités en Sénégal*, Dakar : CODESRIA, pp. 17-38.

Thiaw, I., 2003, « The Goree Archaeological Project (GAP): Preliminary results », *Nyame Akuma*, no. 60, p. 27-35.

Thilmans G., 2006, *Histoire militaire de Gorée, de l'arrivée des Portugais (1444) au départ définitive des Anglais (1817)*, Gorée : Editions du Musée historique du Sénégal, 256p.

